

## Arrêté n° I/B-2025-04

Fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Session 2024

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code général de la fonction publique, livre III, titre II, chapitre V ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° I/B-2023-10 en date du 1<sup>er</sup> février 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2024 ;

Vu l'arrêté n° I/B 2024-73 en date du 06 août 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024 ;

Vu l'arrêté n° I/B-2024-80 en date du 05 septembre 2024 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion du Gard ;

Vu l'arrêté n° I/B-2024-81 en date du 05 septembre 2024 fixant la liste des membres de jury, correcteurs et examinateurs spécialisés de l'examen professionnel par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024 ;

Vu l'arrêté n°2024-024 en date du 18 mars 2024 portant désignation de madame Dominique BERNARD en qualité de représentante du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) comme membre du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe organisé par le Centre de gestion du Gard, en date du 26 octobre 2024 ;

Vu le procès-verbal de la séance de la CAP B du 20 février 2024, désignant Madame Adeline GAROUCHE représentante de la CAP B, comme membre du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe organisé par le Centre de gestion du Gard ;

Vu la Charte Régionale Occitanie ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la Région Occitanie ;

Vu la convention générale entre Centres de Gestions relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion ;

Considérant le recensement des besoins prévisionnels effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des Centres de Gestion de la Région Occitanie.

## ARRETE

**Article 1 :** La liste d'aptitude donnant accès par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe est arrêtée conformément à la liste jointe. Cette liste comprend **44** lauréats.

**Article 2 :** La Directrice Générale du Centre de Gestion du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, publié sur le site internet du Centre de Gestion et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 21 janvier 2025

Le Président

Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Transmis au Représentant de l'Etat, le : 23/01/2025

24/01/2025

Publié le : \_\_\_\_\_

# Liste des candidats admis Par ordre alphabétique

## Examen professionnel de Rédacteur principal de 2ème Classe (avancement de grade)

### Session 2024

Candidats		N° de dossier
1.	Madame ASTIER Nathalie	17992
2.	Madame AUGUSTE Jessica	17828
3.	Madame BAUDON Marlène	17835
4.	Madame BELS Sabine	17892
5.	Madame BORIES Amandine	17834
6.	Madame BOULAY Audrey	17906
7.	Monsieur BRANTE Christophe	17695
8.	Madame BRUERRE Marina	17968
9.	Madame CHAPUIS Cyrielle	17855
10.	Madame CLAUZEL Emmanuelle	17916
11.	Madame COMIER Christelle	17811
12.	Madame CUBIZOLLE Nathalie	17867
13.	Madame DEKKAR Sarah	17836
14.	Monsieur DEMARCQ Christophe	17712
15.	Madame DESMAISON Sophie	17804
16.	Madame DORE Camille	17764
17.	Madame DORION Maud	17690
18.	Madame ESPITALIER Christel	17865
19.	Monsieur FERNANDEZ Jean-Daniel	17908
20.	Madame FONTANA Sophie	17988
21.	Madame GRANDCHAMP Blandine	17845
22.	Madame GRIVET Christel	17945

Accusé de réception en préfecture  
030-283000024-20250123-IB-2025-04-AR  
Date de réception préfecture : 23/01/2025



## Liste des candidats admis Par ordre alphabétique

Candidats		N° de dossier
23.	Madame GUIRAL Brigitte	17800
24.	Madame HOUZE Laurianne	17732
25.	Madame IGLESIAS Martine	17688
26.	Madame KNOCKAERT Sabrina	17777
27.	Monsieur KOUKAS Nicolas	17924
28.	Monsieur LAVAL Jean Philippe	17795
29.	Madame LETRENEUF Laurence	17749
30.	Madame LOPEZ-BARDY Carole	17821
31.	Madame MASOT Alexandra	17810
32.	Madame NICOT Estelle	17721
33.	Madame NORMAND Delphine	17966
34.	Madame PATRI Laurence	17753
35.	Madame PONCE Adeline	17844
36.	Madame PUEL Pascale	17994
37.	Monsieur ROBERT Grégory	17917
38.	Monsieur ROQUES Benjamin	17719
39.	Madame SAUER Stéphanie	17798
40.	Madame SCOLA Karine	17858
41.	Madame TORRES Agnès	17768
42.	Monsieur YERNAUX Sébastien	17813
43.	Madame ZEGHDANI Fatiha	17805
44.	Madame ZELLAGUI Myriam	17934